

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
29 JUN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marc GIROUD, maire.

Présents : Emmanuelle AGUILAY, François-Xavier AMMANN, Jean-Jacques BARREAUX, Magali BERGE, Sylvain DEMULDER, Bernard DRUGE, Véronique GIRAUD, Marc GIROUD, Olivier MARTIN-DURIE

Absents : Nathalie CHARTIER, Audrey COLNAT-RATTIER (pouvoir à Magali BERGE), Michelle DAUVERGNE, Denis DIAMORO, Alain VAILLANT (pouvoir à Emmanuelle AGUILAY), Francine WLODARCZYK.

EFFECTIF DU CONSEIL : 15, PRÉSENTS : 9, VOTANTS : 11

Le Conseil approuve le PV de la séance du 9 juin 2023.

Emmanuelle AGUILAY est nommée secrétaire de séance.

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du PV de la séance du 9 juin 2023

Mise à disposition du Sictcu

DELIBERATION 2023-20 (assainissement)

Le maire rappelle que :

- la Commune de Vallangoujard avait adhéré au Sictcu par délibération du 23 mars 2016 ;
- puis, du fait du prix particulièrement élevé du service d'assainissement répercuté sur le prix de l'eau potable, la Commune a demandé, par des délibérations successives (2 juillet 2019, 19 novembre 2020, 15 septembre 2021, 20 octobre 2021) son retrait du Sictcu et son adhésion au Siarp pour l'ensemble de la compétence assainissement ;
- le comité du Sictcu par sa délibération du 23 septembre 2021 a autorisé le retrait de Vallangoujard ;
- le préfet, par arrêté du 21 mars 2022, a validé le retrait du Sictcu et l'adhésion de Vallangoujard au Siarp au 1^{er} janvier 2022.

Le maire précise que lors de l'adhésion au Sictcu, il n'avait pas été réalisé de procès-verbal de mise à disposition du Sictcu des réseaux d'assainissement de la Commune et des biens mobiliers et immobiliers liés à la compétence assainissement. La Trésorerie demande aujourd'hui de régulariser cette situation. En effet, le Sictcu devant mettre les réseaux et les biens mobiliers et immobiliers liés à la compétence assainissement de Vallangoujard à la disposition du Siarp, il faut aujourd'hui acter, par une convention a posteriori, cette mise à disposition du Sictcu en 2016.

- Vu le CGCT,
- Considérant la nécessité de régulariser la mise à la disposition du Sictcu des réseaux d'assainissement de Vallangoujard et des biens mobiliers et immobiliers liés à la compétence assainissement, lors du transfert de cette compétence en 2016,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Procès-verbal de mise à disposition du Sictcu des réseaux d'assainissement et des biens mobiliers et immobiliers liés à la compétence assainissement, dans le cadre du transfert de la compétence assainissement de Vallangoujard lors du transfert de cette compétence en 2016,

AUTORISE le maire à signer cette convention.

Nomenclature budgétaire et comptable

DELIBERATION 2023-21 (finances)

- Considérant qu'en application de l'article 106 III de la loi NOTRe), les collectivités territoriales peuvent choisir d'adopter les règles budgétaires et comptables de la nomenclature M57,
- Considérant que cette nomenclature est la plus récente, la plus avancée et la plus complète et qu'elle résulte de la concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL) et la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux,
- Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre délégué chargé des comptes publics en date du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu l'avis favorable du comptable public en date du 13 juin 2023,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adopter à compter du 1^{er} janvier 2024 la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour le budget communal, le budget annexe du Clos de l'école et tout autre budget annexe à venir, AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédiés aux dépenses imprévues), AUTORISE le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Restauration de l'église

DELIBERATION 2023-22 (patrimoine)

Le maire évoque l'état du clocher de l'église et rappelle qu'une étude complète du bâtiment a été réalisée en mars 2020 par Claire Guiorgadzé architecte du patrimoine.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, REDIT sa volonté de tout faire pour préserver durablement ce patrimoine, SOLLICITE l'aide du ministère de la Culture, avec l'objectif d'engager les opérations nécessaires à la conservation du bâtiment dès 2024, MANDATE le maire pour mener toutes les démarches et engager, le cas échéant, les études nécessaires en lien avec les services du ministère de la Culture et notamment de la Conservatrice générale du patrimoine et, localement de l'Architecte des Bâtiments de France.

Désignations

SI pour l'Assainissement et l'Aménagement de la Vallée du Sausseron (SIAAVS)

DÉLIBÉRATION 2023-23 (administration)

- Vu les statuts du SIAAVS,

- Vu la délibération du 25 mai 2020,

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Sylvain DEMULDER, titulaire, et Jean-Jacques BARREAUX, suppléant, POUR représenter la commune au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Assainissement de la Vallée du Sausseron.

Questions diverses

Le point sur l'application du PLU

Le projet de la ferme au-dessus de l'église n'a pas progressé.

En revanche, l'opération prévue au PLU sur le terrain abritant aujourd'hui le hangar à l'angle de la rue du Sausseron et de la rue de Labbeville pourrait avoir trouvé un opérateur : la Semavo (Société d'économie mixte d'aménagement du Département du Val d'Oise), sollicitée par le maire, envisage sérieusement de s'engager à réaliser les quelques logements prévus au PLU, dans le strict respect des contraintes imposées (notamment la rétrocession à la commune d'espaces pour réaliser des places de stationnement, un verger...)

Espace naturel sensible

Un point général a été fait le 1^{er} juin avec l'équipe du Département en charge de l'ENS. Le Département a la charge de la gestion et des travaux (ex : coupe d'arbres tombés ou abattage préventif). La préservation de l'espace naturel est la priorité. L'accès du public à cet espace fait aussi partie des objectifs, dans le cadre des loisirs nature, avec aussi la perspective de la sensibilisation aux enjeux des espaces protégés. À cet égard, la Commune demande, d'autre part, la réalisation d'un meilleur aménagement du cheminement entre la gare et la rue du Moulin et, d'autre part, la création (par acquisition foncière) d'un cheminement entre la rue du Moulin et l'espace des étangs.

Zone 30 au cœur du village

Pour prendre en compte la demande des habitants du quartier Labbeville St-Omer qui s'inquiètent de la vitesse des véhicules, une zone 30 est instituée au cœur du village.

Travaux réseaux d'eau potable

Sylvain DEMULDER fait part de la réalisation prochaine des remplacements de canalisations de la rue de Pontoise vers le Bosquet Thibault et du hameau de la Morteau, par le syndicat intercommunal chargé de l'adduction de l'eau potable.

Sécurité : prévention des cambriolages

Deux actions vont être développées en lien avec la Gendarmerie :

- dès à présent (pour la période des vacances) : opération tranquillité vacances ; il s'agit de prévenir la Gendarmerie de ses périodes d'absence du domicile ;
- à la rentrée sera organisée une réunion publique avec la gendarmerie pour mettre en place la « participation citoyenne ».

La Secrétaire de séance
Emmanuelle AGUILAY

Le Maire
Marc GIROUD